

ETH-7001 Éthiques organisationnelle, professionnelle et publique

Professeur: Luc Bégin

I BUT DU COURS

L'éthique occupe une place de plus en plus importante dans les milieux de travail, tant dans les administrations et organisations publiques que dans les entreprises privées. On assiste en fait à un phénomène d'*institutionnalisation de l'éthique* qui affecte le travail en organisation, les activités professionnelles et, plus largement, la gestion des affaires publiques. Ce phénomène est porteur d'un ensemble d'enjeux éthiques touchant notamment les formes de régulation et de coordination des actions, les rapports à la norme et à l'autorité, le sens de l'activité professionnelle et l'intégrité des marchés publics. Sans se limiter à cette brève énumération, le séminaire sera l'occasion d'explorer certains enjeux majeurs des éthiques organisationnelle, professionnelle et publique.

II OBJECTIFS

Objectifs de connaissance:

- a. Introduire à quelques enjeux théoriques et pratiques liés aux éthiques organisationnelle, professionnelle et publique.
- b. Distinguer et mettre en relation ces trois secteurs de l'éthique appliquée.

Objectifs d'habiletés intellectuelles:

- c. Favoriser les capacités de l'étudiant-e à analyser, comparer et critiquer les idées avancées dans les textes étudiés.
- d. Développer les capacités de l'étudiant-e à présenter verbalement et par écrit les résultats de ses analyses de textes ainsi que ses propres réflexions.
- e. Permettre à l'étudiant-e de préciser, clarifier et nuancer sa conception de l'éthique appliquée aux organisations, aux professions et aux affaires publiques.

III CONTENU et CALENDRIER

Première partie: L'institutionnalisation de l'éthique (2 leçons)

- Bref historique des développements des trois secteurs de l'éthique

- Le rôle-clé de l'OCDE
- De quelle éthique parle-t-on?

Deuxième partie: L'éthique organisationnelle (4 leçons)

- Précisions conceptuelles :
 - 1) Dispositifs éthiques
 - 2) Normes et valeurs
 - 3) Éthique de conformité, éthique réflexive
- L'intervention dans les organisationnels
 - 1) Demandes d'intervention auprès des acteurs
 - 2) Climat et culture éthiques
 - 3) Le design institutionnel
- Les « outils » de détection et prévention
 - 1) Les vulnérabilités organisationnelles
 - 2) Le diagnostic éthique
 - 3) Les risques éthiques

Troisième partie : L'éthique publique (3 leçons)

- Les gardiens institutionnels de l'éthique
- Éthique, politique, pouvoir : des relations ambiguës

Quatrième partie : L'éthique professionnelle (4 leçons)

- Le système professionnel québécois
 - 1) Historique et finalités
- Le professionnalisme :
 - 1) Aspects technique, déontologique et éthique
 - 2) L'intégrité professionnelle : deux conceptions
- Les loyautés multiples du professionnel –salarié
- L'indépendance professionnelle

IV FORMULE PÉDAGOGIQUE

Leçons magistrales et séminaire

V LECTURES OBLIGATOIRES ET SUGGÉRÉES

Lectures obligatoires:

- Des textes seront rendus disponibles sur le site du cours

VI MODES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

1) Rapport d'atelier (20%)

Le rapport consiste en un court texte (2 à 3 pages) qui résume les grandes lignes d'une leçon de trois heures. Les principales orientations prises lors de la discussion doivent également être rapportées.

L'horaire de répartition des leçons faisant l'objet d'un rapport sera déterminé lors du second cours. **Le rapport et l'analyse de textes ne peuvent porter sur la même leçon.**

Le rapport sera remis à chaque étudiant-e du groupe par le rapporteur lors du cours suivant la leçon faisant l'objet du rapport.

2) Analyses de textes (30%)

Il s'agit de produire **deux** analyses de textes comptant chacune pour 15 points. Les textes choisis ne doivent pas faire l'objet de la même leçon. Également, le professeur identifiera certains textes qui ne pourront faire l'objet de cet exercice.

L'analyse consiste en un court texte d'environ 3 à 4 pages : une première partie résume les grandes lignes de l'argumentation de l'auteur ; une seconde partie propose une ou plusieurs interrogations en regard du texte. L'interrogation peut prendre la forme d'une critique du texte comme elle peut viser plutôt un approfondissement de l'un ou l'autre aspect du texte.

Les analyses doivent être remises au plus tard lors du cours où le texte analysé fait l'objet d'une présentation en classe.

3) Travail long (50%)

Travail d'environ 15 à 20 pages (Times, double interligne) portant sur un thème abordé pendant le séminaire. Le sujet devra être approuvé par le professeur. Le travail devra être remis au plus tard une semaine après la dernière leçon.

Critères: Compréhension de la matière

Qualité de l'argumentation

Structure des travaux écrits et structure de la présentation orale

Qualité du français (10% de chacune des productions écrites)

Tout retard entraînera une pénalité de 2 points par jour de retard. Après 4 jours de retard, le travail sera refusé.

Le plagiat est tout à fait proscrit. Se référer au site Internet de la Faculté de philosophie et au *Règlement des études*

Corrélation entre les pourcentages et les notes:

A+ (95%-100%)	A (90%-94%)	A- (85%-89%)
B+ (80%-84%)	B (76%-79%)	B- (72%-75%)

C+ (68%-71%)	C (64%-67%)	E (-63%)
--------------	-------------	----------

Étudiants ayant un handicap :

Voir la *Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires*, à l'adresse suivante : <http://www.aide.ulaval.ca/cms/site/cocp/pid/1936>